

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017/AVR/058	OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE SAINT ANTOINE - EXERCICE 2016
Date du conseil municipal 10/04/2017	
Date de la convocation 03/04/2017	
Date de l'affichage 03/04/2017	

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 3 avril 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Michel VEUX, Alain VELLER, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Serge SAUSSIÈRE, Rachida MOUALI.

Étaient absents représentés :

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Sandrine NAGEL
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA, représentée par Simone JEROME
- Karine JARRY, représentée par Michel BILLOUT
- Samira BOUJIDI, représentée par Pascal HUE
- Danielle BOUDET, représentée par Anne-Maire OLAS
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Claude GODART
- Mehdi BENSALÈME, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Catherine HEUZÉ-DEVIES, représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Pascal D'HOKER, représenté par Monique DEVILAINE
- Stéphanie SCHUT, représentée par Serge SAUSSIÈRE

Étaient absents :

- Didier MOREAU

Monsieur Claude GODART est nommé secrétaire de séance conformément à l'article 17-2 du Règlement Intérieur de la Commune de Nangis.
Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
N° 217200716-20170421-205-AR-058-DE
Date de télétransmission : 19/04/2017
Date de réception préfecture : 19/04/2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la délibération n°2016/AVR/056 du conseil municipal en date du 4 avril 2016 par laquelle le conseil municipal a adopté le budget annexe Saint Antoine pour l'exercice 2016,

VU la délibération n°2017/AVR/057 de ce jour par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte de gestion du receveur municipal pour le budget annexe Saint Antoine pour l'année 2016,

VU l'avis de la commission des finances du 27 mars 2017,

Après en avoir délibéré (hors la présence de Monsieur le Maire), avec 27 voix Pour,

ARTICLE 1 :

PREND acte des résultats de l'exercice 2016 qui ressortent ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement de l'exercice (A) : 83 451,90 €

Dépenses de Fonctionnement de l'exercice (B) : 83 451,90 €

Résultat antérieur (C) : 0,00 €

Résultat 2016 (D=A-B+C) : + 0,00 €

ARTICLE 2 :

DECIDE d'approuver le compte administratif 2016 tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 11 avril 2017

Le Maire,

Michel BILLOT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170411-201-AVR-058-DE
Date de télétransmission : 19/04/2017
Date de réception préfecture : 19/04/2017